



L'INDUSTRIE RECRUTE L'INDUSTRIE INTÈGRE

Venez rencontrer des entreprises qui recrutent !

Maxéville, le 13 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'INDUSTRIE RECRUTE, L'INDUSTRIE INTEGRE*

Matinée d'information destinée à un public de personnes «réfugiées ou déplacées»

19 Octobre 2022 | 9H00-12H00



L'histoire de la Lorraine et de ses industries est intimement liée à l'arrivée de populations qui ont dû quitter ou fuir leur pays. En ce début de XXI^{ème} siècle, de nombreuses personnes sont actuellement touchées par les événements dans leurs pays. Le pôle formation UIMM Lorraine organise une matinée d'information destinée à un public de personnes réfugiées ou déplacées.

« L'industrie Lorraine et ses salariés ont toujours eu un grand rôle d'entraide et d'intégration. Nous allons continuer d'écrire cette histoire ancrée dans l'ADN des Lorrains. C'est un sujet qui me tient à cœur et nous avons déjà eu de belles réussites. » **Fanny FELLER**, directrice générale du pôle formation UIMM Lorraine.

Une industrie forte et d'excellence ne peut se développer sans compétences. « Nous allons proposer à ces personnes «réfugiées ou déplacées» l'opportunité de se former et d'évoluer dans des secteurs tels que la maintenance, l'usinage, le travail du métal... Les dispositifs de formation existent : Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE), formations financées par la région Grand Est. » **Laurence THOMAS**, responsable pôle formation professionnelle.

Le 19 octobre les personnes qui souhaitent être accompagnées pour s'intégrer seront réunies sur le site Saint Jacques II.

Pôle formation UIMM Lorraine
10 rue Alfred Kastler, 54320 Maxéville

Au programme :

- Présentation des métiers de l'industrie sous forme de mini-films
- Echanges avec des personnes «réfugiées ou déplacées» formées dans nos sites
- Mises en situation dans les ateliers
- Rencontres avec des entreprises

« Des compétences, un métier, un salaire sont les bases d'une pleine et parfaite intégration dans la société » **Armand DEHASS**, directeur adjoint relations entreprises.

Zoom sur la POE :

- vise l'accès rapide à un emploi durable (CDI, CDD, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).
- d'une durée de 400 heures maximum, et comprenant un temps d'immersion en entreprise, la POE est reconnue pour son efficacité dans l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

*une action du dispositif « les entreprises s'engagent » en partenariat avec l'Etat et le Medef 54 : <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>

Contact presse :

p.dutartre@formation-industries-lorraine.com - 06.13.43.42.10